

VILLE D'AVALLON

89200



CABINET DU MAIRE

9 décembre 2020

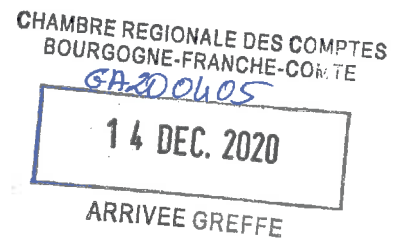
Hôtel-de-Ville, le
Tél. : 03 86 34 98 23
Fax : 03 86 34 46 25

Monsieur Pierre VAN HERZELE
Président
Chambre Régionale des Comptes
28/30 rue Pasteur
BP 71 199
21011 DIJON CEDEX

N/Références :
JYC/JG/MJL - 051

Affaire suivie par : Joëlle GUYARD

Lettre recommandée avec accusé de réception



Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma réponse écrite aux observations définitives émises par la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne – franche Comté suite au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Avallon (exercice 2014 et suivants)..

Veuillez croire, Monsieur le Président, l'expression de sentiments les meilleurs.

Le Maire

Jean-Yves CAULLET
Maire d'Avallon

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA VILLE D'AVALLON

- exercice 2014 et suivants -

Préambule : les éléments de réponse sont présentés dans l'ordre du rapport d'observations définitives.

Progresser dans la sincérité des prévisions budgétaires de la section d'investissement et ajuster les prévisions par voie de décision modificative et/ou d'un budget supplémentaire.

Il est pris note des recommandations de la Chambre.

Le recours à l'emprunt ne peut, par principe, être d'un montant supérieur au total des dépenses d'équipement à financer et alimenter de ce fait le fonds de roulement de la collectivité.

→ La Ville rappelle sur ce point sa réponse en date du 20 février 2020 et la stricte application de l'obligation à sa stratégie d'exécution budgétaire.

Elle adapte ainsi le volume emprunté aux investissements réellement financés sur l'exercice de façon à ce que celui-ci ne soit pas supérieur au besoin de financement propre.

Pour exemple, la mobilisation de l'emprunt en 2020 sur le budget principal est la suivante :

- montant voté : 548 000 €
- montant exécuté : 200 000 €

P.S : aucun emprunt n'a été contracté sur les budgets annexes.

Améliorer la tenue de la comptabilité d'engagement. Privilégier le vote par opérations pour la réalisation de projets d'équipement d'envergure et mettre en place dès 2020 un plan pluriannuel d'investissement.

Comme indiqué le 20 février dernier, la Commune a pris acte des observations émises par la Chambre dont celle tendant à la mise en place d'un outil de programmation et de suivi budgétaire des investissements à destination des élus.

Le vote par opérations sera à l'avenir privilégié pour les projets d'envergure et le Conseil Municipal devrait être alors en mesure de suivre de manière pluriannuelle l'exécution des opérations d'investissement, comme l'aménagement d'une médiathèque incluant le transfert des fonds patrimoniaux, une fois garantie l'inscription du projet dans le Plan de Relance de l'Etat au titre d'un financement à 80 %.

Oui, la collectivité a tout intérêt à élaborer un document programmatique permettant une meilleure lisibilité de l'utilisation des crédits et réaliser un P.P.I.

Mais je me permets d'apporter deux précisions :

- nous avons toujours privilégié le vote par opération pour nos programmes majeurs comme la Vallée du Cousin ; l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ou l'Anru. Pour les autres opérations, elles ont été menées sur plusieurs années, certes en l'absence de l'outil pluriannuel de prospective référencé.
- quant au financement des équipements, conduit en totale conformité aux prévisions budgétaires, il n'y a jamais eu de dérives - par exemple, le dossier Piscine pour lequel les ajustements se sont opérés de façon parfaitement transparente.

Améliorer la qualité des états annexés aux documents budgétaires destinés aux élus.
--

Je constate que, sur ce point, la Commune d'Avallon respecte pour une grande part les prescriptions législatives lors de la présentation des rapports sur les orientations budgétaires.

Cependant, à l'invitation de la Chambre, l'ordonnateur s'engage à exposer son encours de dette en budget consolidé (budget principal et budgets annexes) dès le prochain exercice.

Compte-tenu des ratios financiers très dégradés, restaurer la capacité d'autofinancement avant de lancer tout projet d'investissement.

Au préalable, je tiens à réaffirmer que la commune supporte des services bénéficiant au territoire (Conservatoire, piscine, cinéma...). Pour ces 3 établissements, les charges nettes de centralité se chiffrent à environ 700 000 €. Les références aux communes de même strate sont totalement déconnectées de la réalité car la Ville-Centre d'Avallon n'offre pas du tout les mêmes services que les villes de la strate situées en périphérie d'agglomération. En-effet, ces collectivités n'ont pas à mettre à disposition de leurs administrés de tels services et leurs charges sont moindres. Il s'agit là d'une caractéristique structurelle de la collectivité.

Dans un contexte de situation financière tendue, la commune d'Avallon s'est donnée pour objectifs de suivre les préconisations de la Chambre en la matière, comme en attestent le DOB et les budgets 2020 ainsi que leur exécution.

Elle maintient tout particulièrement ses efforts sur plusieurs axes d'actions :

- limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement avec un cadrage et des arbitrages plus stricts tout en gardant à l'esprit les orientations budgétaires définies (cadre de vie, animation culturelle, offre éducative, développement urbain durable...)

- recherche active de financements et inscription des investissements futurs au Plan de Relance 2020 de l'Etat, à savoir :
 - aménagement d'une médiathèque incluant le transfert des fonds patrimoniaux, financement escompté à hauteur de 80 % (DSIL et DRAC)
 - mise aux normes d'accessibilité du Cinéma - 2^{ème} tranche, financement escompté à 80 % (DETR et CR BFC)
 - travaux d'urgence sur la chapelle du Sacré Cœur et la sacristie sud de la Collégiale Saint-Lazare, financement escompté à 80 % (DSIL)

- transfert prévu dès le 1^{er} janvier 2022 de la piscine municipale à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan sur la base d'une **discussion globale des charges de centralité**. Ce transfert s'accompagnera d'un effort important sur la masse salariale de la Ville par le transfert notamment des 12 agents affectés à l'équipement et le non-remplacement des départs en retraite, soient également 12 agents, tous services confondus

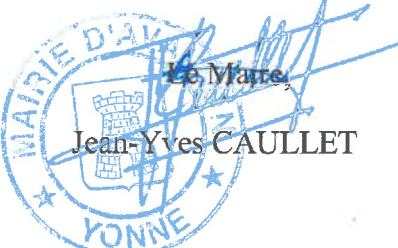
- réexamen du périmètre des services et des moyens qui y sont affectés tout en maintenant des effectifs suffisants pour assurer un service de qualité

- diminution en parallèle de l'endettement de 1 500 000 € avec l'opération Transfert Piscine et mobilisation annuelle d'emprunts prudente.

En conclusion, ces mesures vont permettre :

- de reconstituer la marge brute d'autofinancement à l'horizon 2023 - à hauteur de 850 000 €
- de contribuer à une amélioration pérenne de la situation financière de la Ville d'Avallon qui devrait retrouver une capacité à réinvestir à mi-mandat
- et de restaurer enfin des marges de manœuvre permettant de répondre aux nouveaux enjeux et défis que la collectivité devra relever (transition écologique, développement durable...)

Le 9 décembre 2020.


 Le Maire,
 Jean-Yves CAULLET